

**AR Prefecture**

063-256301375-20230118-DBS20230104-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

**Syndicat Mixte pour l'Aménagement  
et le Développement des Combrailles**

2, Place Raymond Gauvin  
63390 St Gervais d'Auvergne

N° DBS20230104

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

L'an deux mil vingt-trois, le 18 Janvier à 18h00, le Bureau Syndical dûment convoqué s'est réuni à Saint-Gervais-d'Auvergne, sous la présidence de Monsieur Boris SOUCHAL.

**Date de convocation** : 09/01/2023.

**PRESENTS** : MM. SOUCHAL – VENEULT – CAZEAU – GIDEL – DUMAS – GUILLOT – BONNET – ROUGHEOL – VIALETTE-GIRAUD – BONY – PERRIN.

**Nombre de membres** : en exercice : 14

Présents : 11

Votants : 11

**Objet : Consultation Marché Informatique**

Le Président rappelle aux membres du bureau que le marché concernant la cession du droit d'utilisation, la maintenance, l'assistance et la formation relatives aux logiciels de gestion SEGILOG pour la Mairie de COMBRONDE, la Mairie de SERVANT et la Communauté de Communes et le CIAS Combrailles Sioule et Morge a pris fin le 31 décembre 2022, il est donc nécessaire d'établir un nouveau marché à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023 pour les trois prochaines années.

Les logiciels de gestion SEGILOG qu'utilisent ces adhérents du service informatique du SMAD des Combrailles leur sont fournis par le prestataire BERGER-LEVRAULT.

Dès lors, ce marché ne peut être confié qu'à l'opérateur économique détenant les droits d'exclusivité de ces logiciels.

Où cet exposé, après en avoir délibéré, le bureau syndical,

**DECIDE**: de lancer une consultation pour le renouvellement de la cession du droit d'utilisation, la maintenance, l'assistance et la formation relatives aux logiciels de gestion SEGILOG pour La Mairie de COMBRONDE, la Mairie de SERVANT et la Communauté de Communes et le CIAS Combrailles Sioule et Morge.

**AR Prefecture**

063-256301375-20230118-DBS20230104-DE  
Reçu le 30/01/2023  
Publié le 30/01/2023

**DONNE** : son accord pour mettre en ligne ce marché sans publicité ni mise en concurrence préalable.

**AUTORISE** : le Président à signer tout document relatif à cette demande.

Fait et délibéré les jours mois an que dessus, au registre sont les signatures.

Pour copie conforme  
Certifiée exécutoire

Le Président,

**Boris SOUCHAL**

